

ROYAL BAKING POWDER. Absolutement pur. Poudre faite avec la crème de tartre de France.

LYNCHAGE DE CINQ SICILIENS A TALLULAH.

Dépêche spéciale à l'Abelle.

Tallahula, Louisiane, 21 juillet. — Cinq Siciliens, Joe Defatta, Chas. Datta, Frank Defatta, Sy Defatta et Joe Cereno ont été lynchés hier soir à Tallulah.

Depuis plusieurs semaines des chèvres appartenant à Frank Defatta envahissaient la véranda de la résidence du docteur J. Ford Hodge.

Dans la matinée du 20, Frank Defatta arriva à la résidence du docteur Hodge, au moment où celui-ci procédait à sa toilette.

Le docteur lui ordonna promptement de partir, ne désirant avoir de difficulté avec lui.

Dans la journée, les deux magasins de Chas. et Joe Defatta, rue Cedar, restèrent fermés, ainsi que le magasin de Sy Deferroch, rue Railroad.

Vers le soir Chas. et Joe retournèrent au magasin de ce dernier.

Hier, à l'heure du coucher du soleil, le docteur et M. Kaufman partirent ensemble pour le couper et arrivèrent bientôt en face du magasin de Joe.

M. Kaufman, qui marchait en tête, dit que Charles Defatta était assis sur les marches et que Joe se tenait dans l'embrasure de la porte.

Le docteur tenta de repousser l'attaque en portant un coup de poing à son assaillant, mais ne pouvant lutter avec lui il essaya de retirer son revolver de sa poche.

Mais Joe Defatta épaula aussitôt son fusil de chasse et tira les deux charges sur le docteur.

Au premier coup de feu, Frank Defatta, Sy Deferroch et John Cereno, qui se trouvaient dans le magasin de Defatta, rue Front, arrivèrent armés de fusils et de longs couteaux pour prêter main forte à Joe.

Le tribunal était en session, et de nombreux assistants de la campagne se trouvaient à Tallulah.

Un incendie a détruit aujourd'hui une partie du bourg de Vulcan.

Un incendie a détruit aujourd'hui une partie du bourg de Vulcan.

Un incendie a détruit aujourd'hui une partie du bourg de Vulcan.

Un incendie a détruit aujourd'hui une partie du bourg de Vulcan.

Un incendie a détruit aujourd'hui une partie du bourg de Vulcan.

Un incendie a détruit aujourd'hui une partie du bourg de Vulcan.

La devanture du magasin. Et il y a un an, Joe Defatta avait tué froidement M. Pat Matthews, gardien du débarcadère de Milliken Bend, Louisiane, au moment où il passait devant son magasin, à cause d'une difficulté insignifiante au sujet du transport de quelques marchandises.

Il avait été acquitté grâce à quelque technique de loi. Ces individus s'étaient vantés plusieurs fois de leur guise, prétendant qu'ils se tireraient d'affaire avec leur argent.

Depuis, ils s'étaient trouvés dans deux bagarres, et il s'y étaient montrés des plus violents en actes et en paroles.

Il y a six mois environ, Frank Defatta s'était embusqué pour tuer un excellent citoyen de Tallulah, mais ce dernier avait, par chance, pris un autre chemin.

Tous les témoignages entendus tendent à démontrer que ces cinq individus avaient formé un complot pour assassiner le docteur Hodge.

Leur plan était bien préparé, et au grand chagrin de la communauté, ils l'ont exécuté.

C'est un miracle que plusieurs citoyens n'aient pas été tués.

Le docteur J. Ford Hodge est un médecin éminent, coroner de la paroisse. Il est tenu en haute estime par tous.

Il est dangereusement blessé et les médecins qui le soignent disent qu'il ne pourra pas survivre.

Un moment où cette dépêche est envoyée, il est très bas.

Si la communauté considère le lynchage regrettable, tous admettent que c'était la seule voie à suivre.

Les cinq Siciliens ont été enterrés aujourd'hui près de Tallulah.

Le grand jury va procéder à une enquête.

Le docteur lui ordonna promptement de partir, ne désirant avoir de difficulté avec lui.

Dans la journée, les deux magasins de Chas. et Joe Defatta, rue Cedar, restèrent fermés, ainsi que le magasin de Sy Deferroch, rue Railroad.

Vers le soir Chas. et Joe retournèrent au magasin de ce dernier.

Hier, à l'heure du coucher du soleil, le docteur et M. Kaufman partirent ensemble pour le couper et arrivèrent bientôt en face du magasin de Joe.

M. Kaufman, qui marchait en tête, dit que Charles Defatta était assis sur les marches et que Joe se tenait dans l'embrasure de la porte.

Le docteur tenta de repousser l'attaque en portant un coup de poing à son assaillant, mais ne pouvant lutter avec lui il essaya de retirer son revolver de sa poche.

Mais Joe Defatta épaula aussitôt son fusil de chasse et tira les deux charges sur le docteur.

Au premier coup de feu, Frank Defatta, Sy Deferroch et John Cereno, qui se trouvaient dans le magasin de Defatta, rue Front, arrivèrent armés de fusils et de longs couteaux pour prêter main forte à Joe.

Le tribunal était en session, et de nombreux assistants de la campagne se trouvaient à Tallulah.

Les négociations du traité de réciprocité franco-américain. Washington, 21 juillet. — Les négociations du traité de réciprocité commerciale entre les Etats-Unis et la France sont maintenant réduites à la question de décider si dans le tarif minimum offert par les représentants français. Ces articles comprennent les rails d'acier, les graines, les chevaux et quelques appareils électriques.

Il ne reste pratiquement que ce point à régler.

NOUVELLES DES CAROLINES.

San Francisco, Californie, 21 juillet. — Le vapeur Australia, arrivé aujourd'hui d'Honolulu, apporte des nouvelles des îles Carolines.

Le capitaine Garland dit qu'il a été bien reçu par les habitants des Carolines, et qu'il n'y a eu aucun soulèvement contre l'Espagne durant la guerre.

Les écoles dirigées par les missionnaires américains sont bien fréquentées, et le bureau des missions d'Hawaii obtient un grand succès auprès des natifs qu'il civilise et christianise.

La grève presque terminée à Brooklyn.

New York, 21 juillet. — La situation à Brooklyn, est très encourageante pour la compagnie de Rapid Transit.

Ce qui prouve que les employés de la compagnie ne prennent pas d'intérêt à la grève, c'est que à l'avenue Myrtle, on ont commencé les travaux, la foule qui stationnait depuis lors n'est dispersée.

Les menaces de grève des 600 employés des chemins de Queens County ne se sont pas réalisées.

Plus de 200 ont repris le travail, hier soir.

L'opinion du général Anderson sur la guerre des Philippines.

Cincinnati, 21 juillet. — Le général Anderson, qui commande le département des Lacs, attribue l'insuccès de Manille à ce que les officiers occupaient plus de diplomatie que de bataille.

Le seul dissentiment qu'il ait eu avec le général Otis provenait de là. Le général Otis tenait beaucoup à la politique de conciliation.

La haute commission américano-canadienne.

Ottawa, Canada, 21 juillet. — Il est convenu entre le sénateur Fairbanks et Sir Wilfred Laurier, agissant au nom des commissaires anglais et américains, que la commission ne se réunira pas le 2 août prochain.

L'opinion du général Anderson sur la guerre des Philippines.

Cincinnati, 21 juillet. — Le général Anderson, qui commande le département des Lacs, attribue l'insuccès de Manille à ce que les officiers occupaient plus de diplomatie que de bataille.

Le seul dissentiment qu'il ait eu avec le général Otis provenait de là. Le général Otis tenait beaucoup à la politique de conciliation.

La haute commission américano-canadienne.

Ottawa, Canada, 21 juillet. — Il est convenu entre le sénateur Fairbanks et Sir Wilfred Laurier, agissant au nom des commissaires anglais et américains, que la commission ne se réunira pas le 2 août prochain.

L'opinion du général Anderson sur la guerre des Philippines.

New York, 21 juillet. — Futurs stables à la clôture. Juillet 555; août 557; septembre 578; octobre 574; novembre 587; décembre 583; janvier 593; février 591; mars 593; avril 598; mai 601.

L'Exposition Universelle de 1900 à Paris.

Il existe depuis longtemps en France une législation spéciale et éminemment protectrice en faveur des diverses manifestations de la propriété industrielle admises dans les expositions publiques.

Les lois temporaires des 2 mai 1855 et 3 avril 1867, faites à l'occasion des expositions universelles de Paris de 1855 et de 1867 concernaient, à cet égard, des dispositions qui ont été reprises et complétées dans la loi permanente du 23 mai 1868 dont le texte est ci-joint.

En adhérant à l'article 11 de la convention du 23 mars 1883 pour la protection internationale de la propriété industrielle le gouvernement français s'est, d'ailleurs, engagé diplomatiquement à prendre des mesures de cette nature chaque fois qu'une exposition internationale officielle ou officielle reconnue sera organisée sur son territoire.

Depuis cette époque, l'administration française s'est constamment attachée à procurer une protection plus complète et plus efficace aux diverses manifestations de la propriété industrielle admises dans les expositions publiques.

Elle a, dans ce but, promulgué, le 30 octobre 1888, une loi spéciale relative aux produits admis à l'exposition de 1889 et elle compte déposer prochainement au Parlement un projet de loi encore plus détaillé et plus explicite, à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Cette loi sera à la fois très libérale et très protectrice. Elle suspendra, notamment, en faveur des objets figurant à l'Exposition, diverses causes de déchéance du droit de propriété industrielle qui les atteindraient, en temps ordinaire, par exemple la déchéance pour cause de non exploitation en France.

Loi du 23 mai 1868. Article 1er. — Tout Français ou étranger, auteur soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée aux termes de la loi du 5 juillet 1844, soit d'un dessin de fabrique qui doit être déposé conformément à la loi du 18 mars 1806, ou ses ayants droit, peuvent, si ils sont admis dans une exposition publique autorisée par l'administration, se faire délivrer par le Préfet ou le Sous-Préfet, dans le Département ou l'Arrondissement duquel cette exposition est ouverte, un certificat descriptif de l'objet déposé.

Article 2. — Ce certificat assure à celui qui l'obtient les mêmes droits que lui conférerait un brevet d'invention ou un dépôt légal de dessin de fabrique, à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'exposition, sans préjudice du brevet que l'exposant peut prendre ou du dépôt qu'il peut opérer avant l'expiration de ce terme.

Article 3. — La demande de ce certificat doit être faite dans le premier mois, au plus tard, de l'ouverture de l'exposition. Elle est adressée à la préfecture ou à la sous-préfecture et accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir, et s'il y a lieu, d'un plan ou d'un dessin du dit objet.

Les demandes ainsi que les décisions prises par le Préfet ou le Sous-Préfet sont inscrites sur un registre spécial qui est ultérieurement transmis au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics et communiqué, sans frais, à toute réquisition. La délivrance du certificat est gratuite.

QUINCAILLERIE.

Table listing various hardware items and their prices, including tools, nails, and other construction materials.

Table listing train schedules for Louisville & Nashville, including arrival and departure times for various routes.

CHEMINS DE FER.

Table listing train schedules for Louisville & Nashville, including arrival and departure times for various routes.

ILLINOIS CENTRAL.

Table listing train schedules for Illinois Central, including arrival and departure times for various routes.

YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY ROAD.

Table listing train schedules for Yazoo and Mississippi Valley Road, including arrival and departure times for various routes.

EAST LOUISIANA RAILROAD.

Table listing train schedules for East Louisiana Railroad, including arrival and departure times for various routes.

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRANDISLE R. R.

Table listing train schedules for New Orleans, Fort Jackson and Grandisland Railroad, including arrival and departure times for various routes.

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

Table listing train schedules for Louisiana Southern Railway, including arrival and departure times for various routes.

D. MERCIER'S SONS. Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

C. LAZARD & CO., L'ld. LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux.

STAUFFER, ESHELEMAN & CO. "BUCKS" STOVES ET RANGES, "OUR LEADER" STOVES ET RANGES.

Contre la CONSTIPATION. ENFARINAS GASTROIC, MIGRAINE, CONSTIPATIONS, PURGATIFS, DEPURATIFS, ANTISEPTIQUES.

LA BELLE. JOURNAL QUOTIDIEN FRANÇAIS, Politique, Littéraire, Artistique et Scientifique.

DERNIERES NOUVELLES LOCALES ETRANGERES. DEPECHE TELEGRAPHIQUES.

LA BELLE. JOURNAL QUOTIDIEN FRANÇAIS, Politique, Littéraire, Artistique et Scientifique. FONDÉE LE 1ER SEPTEMBRE 1827. Trois Editions distinctes: EDITION QUOTIDIENNE, EDITION HEBDOMADAIRE, EDITION SPECIALE DU DIMANCHE.